



Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A

Transpalette hauteur de levée $\leq 1,20\text{m}$

Objectif

- Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des transpalettes à conducteur porté dans de bonnes conditions de sécurité.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite, conformément à l'arrêté du 02.12.1998.

Réglementation

- Article R4323-55 à R4323-57 du code du travail
- Recommandation R489 CNAM
- ED 856 INRS

"la conduite des équipements de travail mobile automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire [...]."

Public

Tout personnel débutant ou expérimenté de l'entreprise destiné à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Pré-requis

- Aptitude médicale
- Avoir 18 ans
- Maîtrise des consignes orales et écrites en français
- Chaussures de sécurité et gants de manutention pour la pratique

Groupe

1 à 6 participants maximum

Durée

Attestation de formation de conduite
- 7 heures (1 jour) pour personnel expérimenté
- 14 heures (2 jours) pour personnel débutant

Validité

5 ans (préconisation)

Date

A la demande

Lieu

Intra-entreprise

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve d'aptitude médicale validée par la médecine du travail. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com



Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1A

Transpalette hauteur de levée $\leq 1,20\text{m}$

Programme

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

- Le décret 98-1084 du 02/12/1998
- Le code du travail et notamment les articles R 4323 -1 à 5 et R 4323-55 à 57
- La recommandation CNAM R489
- Législation en vigueur
- Les responsabilités du manutentionnaire
- Consignes générales d'utilisation
- Principaux accidents générés par une mauvaise utilisation
- Les différents types d'engins
- Les Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)
- Les dangers de l'électricité et des batteries et la mise en charge des batteries
- Définition de la capacité nominale
- Lecture des plaques de charges

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

- Description des engins utilisés
- Vérifications et essais avant l'utilisation
- Parcours de maniabilité
- Repérage des dangers et analyse des risques sur site de travail
- Chargement et déchargement de véhicules
- Principe de gerbage et de mise en palettier
- Les dangers spécifiques d'une manutention en grande hauteur
- Les opérations de transfert et de port de charges en utilisant un chariot élévateur circulant à l'intérieur des locaux de travail.
- Tests de validation des connaissances et du savoir-faire en fin de stage

Moyens pédagogiques

Modalités pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie-pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes :

- Organisation par ateliers pédagogiques
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur.
- Chariot de manutention à conducteur porté.

Modalité d'évaluation/validation

- Examen des connaissances et du savoir faire (théorie: QCM, pratique: exercices pratiques).
- Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité.

Les + de SECOURISK

- Formateur CACES intervenant spécialisé dans la conduite des différents engins de manutention.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).